



____ Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 12 février 2014
à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 février 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 12 février 2014.

Le douze février deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le six février deux mille quatorze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénolé JOSSE, M. Christian GOURMELEN, Adjoints.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. David AIME, M. Chaouki BOUBERKA, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Barbara LEVESQUE	à	M. David AIME
Mme Audrey TAMBORINI	à	Mme Nicole SIEPI
M. Serge ARJOKOWSKY	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
M. Jean-Marc SEGURA	à	Mme Anne-Claire DEFOSSEZ
Mme Wilmitte GERVAIS	à	M. Jean-Claude PINQUET

ABSENTS :

Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE
M. Mouhamadou Mustapha SECK

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Chaouki BOUBERKA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31 suite à la démission de deux conseillers municipaux.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2014**

SOMMAIRE

Commission des Finances :

1. FINANCES : Budget Primitif 2014.
2. FINANCES : Décision en matière de taux de contributions directes et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
3. FINANCES : Opération Place des Impressionnistes – Modification n°5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement.
4. AFFAIRES GENERALES : Rémunération des agents recenseurs.
5. CULTUREL - MEDIATHEQUE : Demande de subvention auprès de la DRAC Ile de France – Achat de mobilier et matériel.
6. CULTUREL - MEDIATHEQUE : Demande de subvention auprès de la DRAC Ile de France – Constitution du fonds documentaire.
7. EMPLOI : Convention triennale 2014-2016 entre la commune et l'association AGIR pour la valorisation par l'emploi et les compétences (AVEC) / Mission Locale de Cergy-Pontoise.
8. SPORT : Convention de partenariat entre le club labellisé Entente Cergy-Osny-Pontoise Basket Ball et la commune.
9. AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission de l'Urbanisme :

1. URBANISME : Désaffectation et déclassement de la partie piétonne de la rue Marc-Antoine Charpentier.
2. URBANISME : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.
3. URBANISME : Mise à disposition d'une emprise pour antenne relais - Sté Free Mobile - stade Christian Léon - Parcelle YC n°226.
4. URBANISME : Ligne Nouvelle PARIS – NORMANDIE : Projet d'intensification du fret ferroviaire transitant sur la ligne S.N.C.F. à Osny.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 février 2014**

M. le Maire : Bonsoir à tous et bienvenue à cette séance du conseil municipal, je demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Jean-Claude Pinquet, Premier Adjoint au Maire, procède à l'appel.

M. Chaouki BOUBERKA est nommé secrétaire de séance.



M. le Maire : Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour. Je laisse la parole à notre délégué aux finances M. David Aimé, pour la présentation du budget 2014.

2014.2 FINANCES : Budget Primitif 2014.

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire : Merci M. Aimé et merci aux services qui ont préparé ce diaporama explicatif qui n'est ni plus ni moins qu'une synthèse totalement transparente mais plus digeste que la traditionnelle M14. A ce propos, je voudrais rappeler qu'en amont, le document officiel « Budget Primitif 2014 » a été transmis à l'ensemble des membres de la commission des finances le 28 janvier pour la commission du 3 février. Au cours de cette commission, les réponses ont été données aux questions qui étaient alors posées et le diaporama ainsi que les documents que vous aviez demandés en complément ont été transmis. Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, M. le rapporteur, mes chers collègues, tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour cette présentation qui éclaire les débats. Effectivement, comme vous l'avez dit, nous avons eu un travail très intéressant en commission et beaucoup de questions ont été posées et on a eu les réponses. Donc ce budget 2014 est important car il donne des indications à la fois sur la situation budgétaire de la ville et sur les choix que vous opérez. Rassurez-vous je ne serai pas aussi long que pour le débat d'orientations budgétaires, car au final, le débat d'orientations budgétaires que l'on a tenu il n'y a pas très longtemps nous donne une vision assez claire de vos choix que d'ailleurs on retrouve dans ce budget et je pense qu'il y a une vraie sincérité dans le budget qui nous est présenté ce soir. Je ne conteste pas du tout de ce point de vue là. Ce budget est à l'image du mandat qui s'achève : à la fois creux et sans perspective. Vous claironnez partout que vous êtes un gestionnaire nous reprochant d'être des visionnaires utopistes m'a-t-on dit. Alors je voudrais vous rassurer puisque ma fibre radicale fait de moi quelqu'un de Républicain et de concret à l'image de Georges Clémenceau et d'Edouard Herriot qui ni l'un ni l'autre n'étaient de dangereux rouges, M. Caillaud je vous rassure. Je n'incrimine personne, je réponds aux questions que vous soulevez. Je vous concède que j'ai donc une vision pour cette ville, pour son avenir, quand

manifestement, votre budget n'en montre pas. On se demande même si vous ne confondez pas finalement à la vue de ce budget les fonctions de conseil municipal avec celles d'un conseil d'administration tellement tout cela manque de perspective pour l'avenir. D'ailleurs quand on parcourt ce budget, on est tenté de dire qu'il manque d'innovation. En effet, ce budget 2014 aurait pu être l'occasion d'une émancipation de l'équipe actuelle vis-à-vis de ce qui a été fait depuis 2008 puisqu'il y eu un changement de Maire en cours de mandat, vous aviez l'opportunité d'apporter votre pierre à l'édification de notre ville avec votre sensibilité personnelle. En fait, il n'en est rien. Vous poursuivez benoîtement la gestion des affaires courantes et vous tentez de boucler enfin les projets qui attendent depuis 2008, de se terminer. Alors ce budget que vous présentez, est d'ailleurs conforme à l'orientation budgétaire que vous aviez présentée lors du dernier conseil municipal et donc je ne vais pas refaire la litanie des critiques que j'avais faites à cette occasion évidemment. Vous reconduisez globalement d'année en année les mêmes orientations et les mêmes choix budgétaires. Or les mêmes causes produisant les mêmes effets, je suis toujours en désaccord avec vous et je vous le dis d'emblée je ne voterai pas ce budget qui laisse un peu plus notre ville dans l'immobilisme. Je pense que cela ne vous surprend pas. En effet, M. le Maire quand on se penche sur votre budget de fonctionnement, je vais juste faire quelques analyses rapides, je ne vais pas rentrer dans le détail et décortiquer tout ce qui a été présenté. D'abord, les dépenses de fonctionnement sont de 1.229€ par habitant quand la moyenne de la strate est de 1.108€ par habitant : on se demande finalement une fois que l'on a vu le diaporama ce qui justifie un tel écart surtout si on compare ce budget primitif 2014 au budget primitif 2008, on remarque que le budget de fonctionnement est passé de 17 millions environ en 2008 à plus de 21 millions d'euros pour 2014, soit une augmentation de 4 millions d'euros en 6 ans, c'est-à-dire et c'est plus intéressant de le voir comme cela, une augmentation de 23% en 6 ans, alors même que aucun des grands investissements majeurs que vous aviez prévus n'était sorti de terre et que donc en terme de fluide, en terme de recrutement du personnel etc... on n'a pas eu d'explosion et rien n'explique finalement le dérapage. Cette situation fait apparaître clairement qu'il existe des marges de manœuvres pour dégager des économies ou au minimum pour redéployer des dépenses selon d'autres priorités. D'ailleurs j'observe que malgré le contrôle de gestion que vous prétendez avoir mis en place, les charges à caractère général continuent de progresser puisqu'elles auront plus de 3,71% par rapport au B.P. 2013 et quand on compare l'inflation par rapport à 2013 qui a été de 0,9%, finalement c'est 4 fois plus rapide, et pour 2014 l'inflation ne s'annonce pas spécialement plus forte qu'en 2013 voire même, dans les médias, on nous parle de déflation. La situation est d'autant plus inquiétante que le poids de la masse salariale reste élevé dans ce budget de fonctionnement ce qui montre qu'elle a progressé elle aussi pendant les 6 années à un rythme soutenu alors même que vous aviez pris des engagements de la maîtriser. Surtout, finalement, on se demande ce qui est fait avec l'argent des contribuables car les variations entre 2013 et 2014 sont assez cosmétiques. J'ai noté quelques postes de dépenses qui diminuent opportunément, comme le poste 6232 fêtes et cérémonies, 6236 catalogues et imprimés, 6237 publications, donc on voit que l'on va passer à un autre temps politique. Quelques postes augmentent eux aussi opportunément, par exemple les subventions aux associations qui passent de 165 250 € à 176 250€ soit une augmentation de 6%, bravo Mme Siepi. Donc au final, c'est une augmentation de 6%, mais pour mémoire les subventions aux associations étaient inscrites pour plus de 200 000€ au budget primitif 2008. Au final entre 2008 et 2014 on a une baisse de l'ordre de 22 à 23% alors même que votre budget de fonctionnement lui de son côté a augmenté de 23%

donc ce n'est plus du désengagement, ce n'est pas l'effet ciseau, c'est la retraite de Russie. Pendant ce temps les charges à caractère général augmentent pour leur part de 23% à peu de chose près. En résumé on voit que finalement à l'intérieur de ce budget, il y a au moins un quart du budget de fonctionnement sur lequel on peut intervenir. Autant dire que malgré ce que vous en dites il est parfaitement envisageable de mettre en place par exemple les nouveaux rythmes scolaires sans ponctionner les familles. Je ne vais pas continuer à décortiquer les chiffres, mais la réalité, c'est que l'on peut mener une politique plus solide et solidaire, plus juste et plus rigoureuse sans difficulté majeure : le tout c'est de sortir de la logique de gestionnaire qui est la vôtre pour fixer une véritable stratégie d'économie et d'efficacité au service des Osnysois. Je laisserai à ma collègue Anne-Claire Defossez le soin d'en faire une démonstration plus en détail. S'agissant pour terminer de votre budget d'investissement, je ne vais pas refaire toutes les discussions qu'on a eu depuis 2008, mais vous nous laissez un programme colossal qui quoi que vous en disiez s'élève à quelque chose prêt de l'ordre de 14 millions d'euros, ce n'est pas une paille, alors évidemment, il sera en partie financé par des subventions mais je vous rappelle quand même que ces subventions ce n'est ni plus ni moins notre argent, l'argent du contribuable qui revient par le biais de l'Etat, par le biais de la Région, par le biais du Département, de la Communauté d'Agglomération, donc cela reste quand même de l'argent public, l'argent du contribuable, et compte tenu des retards qui ont été pris on peut penser d'une part que ces subventions auraient pu être touchées plus tôt si le projet avait été mené dans un rythme plus soutenu on va dire, en tout cas si les délais avaient été mieux tenus, et d'autre part, que pour lancer d'autres projets ça va être compliqué de solliciter des subventions dans l'avenir. Or il y a quand même encore un certain nombre de choses qui pouvaient être faites. Si je prends seulement le programme sur lequel vous avez été élu en 2008 on peut évoquer l'école St Exupéry et le gymnase St Exupéry, qui demandent à être réhabilités, la Maison de quartier de la Viosne, qui elle aussi était inscrite dans le programme de 2008. Sur ces trois sujets il n'y a rien dans votre budget 2014. Je ne parle pas aussi des aires de jeux ou autre du côté par exemple du Clos de Fleurance ou du Fond de Chars. Tout cela nous montre bien que vous n'avez pas de vision pour votre prochain mandat qui ne sera, si vous êtes reconduit dans cette majorité, que la course pour rattraper le temps perdu. Je voterai donc contre le budget que vous nous présenterez ce soir comme je vous l'ai dit en introduction et je n'ai pas d'autre commentaire à ajouter.

M. le Maire : Je ne vais pas répondre à toutes les questions et surtout aux attaques personnelles. Au niveau du personnel, nous avons déjà recruté 4 personnes depuis un an et demi pour constituer le fonds de la médiathèque qui s'élève à 30000 documents aujourd'hui et lancer les marchés. Un petit mot sur la médiathèque puisque j'y suis. Effectivement, si elle a pris du retard et là aussi je m'en suis expliqué à maintes reprises, c'est que nous voulions une médiathèque mais pas à n'importe quel prix. Le coût des travaux est aujourd'hui arrêté puisque l'entreprise a commercé les travaux, ces derniers sont estimés à 3.757.000€, et vous savez très bien que le coût d'objectif tel qu'il avait été évalué par les architectes était de 3.8 M€. Malheureusement, le premier appel d'offre fut infructueux car le montant proposé par l'entreprise s'élevait à 4.3 M€. Donc effectivement, nous avons été obligés de revoir la copie en lien avec les architectes et de convaincre l'Architecte des bâtiments de France de la nécessité de ces modifications. Concernant les rythmes scolaires, je me suis peut-être mal expliqué mais il est bien clair qu'ils ne seront appliqués que si l'Etat poursuit l'aide qu'il avait promise. Aujourd'hui, il n'est pas de la volonté de la municipalité d'en rajouter au matraquage fiscal de l'Etat socialiste en ajoutant des charges

aux familles. Donc s'il n'y a pas cette aide de l'Etat, nous demanderons un report de l'application de ce décret. M. Pinquet.

M. Pinquet : Une précision en ce qui concerne la masse salariale, je rappelle quand même, contrairement à ce que vous disiez M. Lalmy, qu'en 2008, la masse salariale représentait 62% du budget de fonctionnement. Nous avons réussi à redescendre ce ratio à 58% et pour 2014, nous prévoyons 59%. En incluant le recrutement des 4 agents de la Médiathèque.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. Aimé.

M. Aimé : Simplement pour revenir sur quelques chiffres puisque chaque année nous avons le même début d'intervention de votre part et puis après, vous changez la fin du texte. Au début, vous dites qu'il n'y pas de vision d'avenir et au final, on voit quand même que l'on présente un budget d'investissement de plus de 14 millions d'euros. Cela ne me semble ni vide ni creux, c'est un budget qui est relativement ambitieux sur l'avenir et vous le constatez vous-même puisque dans la suite de votre texte vous nous dites « Vous nous laissez un budget colossal ». Pendant 6 ans, moi je pensais qu'à chaque commission des finances lors desquelles nous vous apportons un maximum de réponses, vous les preniez en compte, mais en fait, vous n'écoutez pas tout ce que l'on vous donne comme informations puisque depuis 6 ans vous expliquez la même chose et vous revenez sur le même sujet.

M. le Maire donne la parole à Mme Defossez.

Mme Defossez : Monsieur le maire, monsieur le conseiller délégué, chères, chers collègues, c'est donc notre dernière séance de conseil municipal dans cette configuration. Nous avons passé 6 ans ensemble. Je ne dirai pas que cela a été un long fleuve tranquille. Nous avons rarement été d'accord, souvent franchement en désaccord. Parce que nous ne partageons pas votre vision de la ville et de son évolution. Nous nous retrouverons bientôt devant le suffrage des électrices et électeurs, pour écrire une nouvelle page de l'histoire d'Osny. Certains parmi nous seront encore là, d'autres non, de nouvelles personnes nous rejoindront. J'en profite pour remercier celles et ceux qui ne se représentent pas, de quelque bord ils ou elles soient. Il n'est pas toujours simple d'être un ou une élu(e), d'endosser cette responsabilité. Cela apporte de grandes satisfactions mais cela exige aussi beaucoup de sacrifices, dans sa vie personnelle comme dans sa vie professionnelle. Il faut apprendre à faire passer les intérêts collectifs avant les intérêts individuels : c'est une formidable école de vie et d'engagement. Mais en attendant, nous examinons donc aujourd'hui le dernier budget de votre mandat. C'est un budget sans surprises, qui ressemble à peu de choses près à ceux des années précédentes, exception faite de quelques mesures, année électorale oblige, telle que l'augmentation des subventions aux associations, mais j'y reviendrai. Je pourrais donc quasiment faire la même intervention que l'an dernier ou que les années précédentes : on ne sait pas quelles sont vos priorités, rien n'est mis en perspective. On ne sait pas, à la lecture de ce budget, comment vous prenez en compte les évolutions de la ville : l'augmentation de sa population, les évolutions de sa composition sociale, les difficultés croissantes de certains de nos concitoyens, etc. Rien non plus dans votre budget pour atténuer les fractures qui existent dans notre ville : fractures socio-économiques, entre les plus riches et ceux qui ont de faibles ressources - ; fractures spatiales entre les quartiers - la qualité d'entretien des voiries n'est pas la même

partout, l'accès aux différents équipements est plus ou moins facile selon que l'on habite dans tel ou tel quartier, etc... Sur le budget que vous nous présentez aujourd'hui, je serai donc relativement brève : nous nous sommes déjà exprimés lors du DOB et comme je le disais en préambule, tous vos budgets se ressemblent comme des petits frères. Mais tout de même, ce budget mérite quelques commentaires, que je limiterai à la section de fonctionnement : en effet, vous n'avez jusqu'à présent presque jamais tenu vos engagements en matière d'investissement, je ne vais donc pas cette année m'y attarder et nous faire perdre du temps. En ce qui concerne vos dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 2,3 % par rapport à l'an dernier : contrairement aux orientations que vous affichiez ici même il y a 15 jours, vos charges générales continuent de progresser fortement : près de 4 % (3,71 %), soit presque 2 fois plus vite que les dépenses de fonctionnement : dans la mesure où vous ne créez pas de nouveaux services, où l'inflation attendue est limitée (0,8 %), on est loin d'une gestion maîtrisée. Vos charges de personnel continuent de progresser, de 2,16 %. Ce qui correspond en volume, peu ou prou, à l'augmentation liée au GVT (glissement vieillesse technicité, généralement autour de 2 %). Mais vous restez à un niveau de dépenses de personnel encore bien supérieur à celui des villes de même strates : près de 3 points de plus (59,02 % contre 56,40 %). Et les explications que vous ne manquerez pas de nous redonner ne changent rien à cela. Vous avez pris l'habitude de justifier vos dérives en matière de charges de personnel, non pas par le fait que vous auriez mis en place de nouveaux services à la population - ce qui du coup pourrait expliquer la hausse des dépenses de personnel - mais par le fait que vous auriez des services - telle l'école de musique et de danse, le seul exemple que vous citez toujours - qui, si ils étaient confiés à des associations, diminueraient les charges de personnel. Je voudrais faire un commentaire à ce sujet, puis vous faire une proposition : tout d'abord, les écoles de musique et de danse sont dans la très grande majorité des cas, en gestion municipale directe, c'est-à-dire en régie, à Osny comme ailleurs. Elles ne sont associatives en général que dans les très petites communes ou dans les cantons ruraux. Votre exemple ne tient pas la route. En revanche, et c'est une piste intéressante, et cela va dans votre sens, je vous invite à nous soutenir, lors du prochain mandat, quand vous serez dans l'opposition et nous à votre place, dans le débat que nous pourrions avoir avec les maires des autres communes au sein de la CACP pour envisager que ce soit l'agglomération qui reprenne par exemple la compétence de lecture publique, pour renforcer encore le réseau des médiathèques sur nos 13 communes : là nous pourrions effectivement diminuer les charges de personnel au niveau de la ville tout en améliorant le service rendu. Pour poursuivre, et sans entrer trop dans le détail de vos dépenses de fonctionnement, quelques remarques toutefois sur certains postes. Vous envisagez de diminuer le budget alloué à l'entretien des réseaux et voiries (61523) : est-ce bien raisonnable ? Cela nous inquiète quand on voit l'état de nombre de nos rues et trottoirs aujourd'hui et leur dégradation ces dernières années. Vous restez toujours aussi peu impliqué sur le champ de l'insertion des jeunes : vous budgétiez 1 ou 2 emplois d'avenir (64162) mais c'est au détriment des contrats d'apprentissage, que vous supprimez. Il s'agit donc d'une substitution d'un contrat d'insertion par un autre, certes plus avantageux pour la ville en raison des aides de l'État qui font que le coût net, résiduel n'est plus que de 4.768€. On est loin d'une vraie priorité.

Le bilan 2013 de la mission locale fait apparaître que 136 jeunes d'Osny y sont inscrits. Et que seuls 3 jeunes inscrits en 2013 ont trouvé un emploi ! L'insertion des jeunes reste une vraie préoccupation, surtout lorsque leur niveau de formation est inférieur ou égal au bac. La commune est un des plus gros employeurs sur la ville : ne vous sentez-vous pas une

responsabilité sociale envers ces jeunes ? Compte tenu de l'importance de votre masse salariale, du nombre de métiers qui existent dans les services municipaux, pensez-vous vraiment qu'une dizaine, par exemple, de postes d'apprentis, ou d'emplois d'avenir, ne seraient pas soutenables pour le budget de la ville ? Nous, nous le pensons : ce serait offrir une vraie opportunité à ces jeunes, d'acquérir une formation et une expérience professionnelle tout en étant rémunéré. Ce serait aussi un enrichissement pour la ville et pour le personnel communal.

Enfin je ne peux faire l'impasse, pas plus cette année que les précédentes, sur le budget que vous consacrez aux associations : à lui seul il résume votre politique autiste. Le CCAS reste avec la même subvention que l'an dernier : 84.000€. Madame Joachim estime que c'est suffisant, je l'espère pour ceux parmi nos concitoyens qui ont besoin de ce soutien.

Vous augmentez royalement la subvention de la caisse des écoles, restée inchangée depuis 2008, de 1.000€ (elle passe de 44 à 45.000€). Dans le même temps, le nombre de nos élèves a augmenté lui aussi passant de 1.767 à la rentrée 2008/2009 à 1.833 élèves à la dernière rentrée, soit 66 élèves de plus et deux classes supplémentaires. Rapportée au nombre d'élèves, la subvention représentait 25 euros en 2008 et 24,5 euros en 2014. Pour maintenir ne serait-ce que le niveau de subvention de 2008, compte tenu de l'inflation, il aurait fallu inscrire 27 euros. En réalité, vous ne donnez pas plus mais moins aux élèves des écoles. Vous voyez pourquoi il est important de référer vos chiffres à la réalité de la ville. En nous disant «j'augmente la subvention», vous voulez faire croire que vous faites plus et mieux. Alors que c'est l'inverse qui se passe réellement.

Même chose pour les subventions de fonctionnement aux associations : vous les augmentez de 11.000€ en 2014 : on passe de 165.250€ à 176.250€. Bravo. Mais dans les faits, l'augmentation que vous inscrivez en 2014, n'est que de l'affichage d'année électorale : car les associations ont été les parents pauvres de votre mandat. Ce que vous inscrivez en 2014, c'est presque 52.000€ de subventions de fonctionnement de moins qu'en 2008, soit une diminution de 23 %. Et c'est sans tenir compte de l'inflation cumulée, qui est de 10 % de janvier 2008 à janvier 2014. C'est-à-dire que la perte en valeur réelle pour les associations est encore plus importante. Pour permettre aux associations simplement de maintenir leur pouvoir d'achat de 2008, ce ne sont pas 176.000€ qu'il aurait fallu inscrire en 2014 mais 251.000€. Et la situation est encore pire pour les associations lorsqu'on regarde les budgets réellement exécutés : en 2008, vous aviez voté 228.160€ de subventions, vous n'avez versé que 218.621€. En 2012, dernière année pour laquelle nous avons déjà votre compte administratif, vous avez versé 156.686€ pour 166.950€ votés.

Vous avez sans doute beaucoup plus confiance dans les qualités de gestionnaire des associations qu'en vos propres qualités de gestionnaire, puisque vous les considérez capables de faire mieux, ou tout au moins aussi bien, avec beaucoup moins, tout en accueillant davantage de public : ce que vous ne vous appliquez visiblement pas à vous-mêmes, puisque entre 2008 et 2014, votre propre budget de fonctionnement a augmenté de presque 18 % soit presque deux fois plus vite que l'inflation cumulée sur la période. Moins 23 % pour le fonctionnement des associations, plus 18 % pour votre budget de fonctionnement : chercher l'erreur ! Vous allez me répondre comme à chaque fois que la ville soutient les associations par d'autres moyens que simplement les subventions. Ce que nous ne contestons pas. Mais c'était déjà le cas en 2008, malgré des subventions plus importantes, et rien ne prouve que vous leur offrez davantage de prestations en nature en 2014 qu'en 2008, sinon vos bonnes paroles. Mais puisqu'il est question ici des subventions, parlons des subventions. Et sur ce plan, votre désengagement est de plus en plus patent et préoccupant.

Je me permets au passage de vous rappeler une obligation des villes, concernant la transparence des aides publiques aux associations, que, sauf erreur de ma part, vous ne respectez pas : l'article 21 du décret 2006-887 du 17 juillet 2006, relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique, prévoit que la liste des subventions versées en espèce et en nature à celles-ci par les collectivités territoriales, doit être mise en ligne sur leur site internet. Je vous invite vivement à respecter cette obligation : la transparence et la démocratie y gagneront. Et tout le monde pourra alors juger si votre aide en nature est réellement à la hauteur de ce que vous dites, si elle augmente, stagne ou diminue. Quelques mots maintenant sur les recettes de fonctionnement.

Première remarque : vos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que vos recettes de fonctionnement, même si celles-ci sont relativement dynamiques (2,27 % / 2,18 %). Ce qui est loin d'être une bonne chose, c'est même inquiétant car ce n'est pas la première année. Où est votre bonne gestion ?

Les produits des impôts et taxes constituent de très loin la première recette de fonctionnement : c'était déjà le cas en 2008 mais leur part a encore augmenté, passant de 69 % des recettes en 2008 à 72 % en 2014, soit les 3/4 des recettes (+ 1,76 % entre 2013 et 2014).

Cette part importante et cette progression s'expliquent pour plusieurs raisons : nos taux élevés d'imposition, surtout celui de la taxe foncière (25%)¹. Or, faut-il le rappeler, 71 % des habitants de la ville sont propriétaires de leur logement, taux de propriétaires parmi les plus élevés de l'agglomération. Donc les 2/3 de nos concitoyens sont soumis à cet impôt.

L'augmentation des taux que vous avez votée en 2009. Le produit des impôts et taxes a fait un bond cette année-là.

Depuis, ces produits continuent d'augmenter, y compris dans votre budget 2014 : en raison de la réévaluation des bases décidée chaque année par le gouvernement dans la Loi de Finances (0,9 % en 2014) ; en raison de l'augmentation de l'assiette, c'est-à-dire du nombre de contributeurs, puisque la population de la ville augmente ; mais aussi en raison de l'évolution de la structure sociale de la ville : depuis 15/20 ans, on observe en effet une augmentation forte en nombre et en pourcentage des cadres supérieurs et professions intermédiaires (cadres moyens, etc.) et dans une moindre mesure des artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; et parallèlement une baisse importante, en nombre et en part dans la population, des employés et des ouvriers. C'est-à-dire que la structure des revenus de notre population se transforme et a un effet positif, si je peux dire, sur le produit de l'impôt.

Les produits des ventes des prestations et services augmentent fortement : + 5,8 % entre 2013 et 2014. On constate par ailleurs une progression régulière depuis 6 ans de ces recettes, en volume et en part dans les recettes de fonctionnement (7 % en 2008 et 8 % en 2014) ; ceci est à mettre en relation avec l'augmentation des coûts des prestations (+ 2 % par an pendant les 4 premières années de votre mandat, même si pour 2014 vous ne prévoyez pas d'augmentation, dites-vous) et l'augmentation de la population, donc du nombre de prestations vendues.

En ce qui concerne enfin les dotations et subventions, qui représentent 18% des recettes de fonctionnement en 2014 : elles augmenteraient de 0,59% en 2014. Elles ont effectivement diminué sur la période 2008 -2014, principalement pour deux raisons : le gel de certaines dotations d'État, en l'occurrence la DGF, commencé sous le précédent gouvernement et

¹ TH = 13,75 % (strate = 15,74 % ; Cergy = 12,01 %) ; TF = 25 % (strate = 22,96 % ; Cergy = 25,68 %) ; TFNB = 74,59 % (strate = 59,60 % ; Cergy = 34,22 %)

poursuivi depuis, pour contribuer à rétablir les comptes publics ; mais ce gel aujourd'hui s'accompagne d'une augmentation de la péréquation, c'est-à-dire de la solidarité entre villes plus riches et villes plus pauvres, ce qui fait toute la différence avec le mandat précédent ; le désengagement du conseil général, où vos amis sont majoritaires.

Pour conclure, ce budget, comme ceux qui l'ont précédé, n'a rien d'étonnant. Car il y a des réalités que vous ne voulez pas voir, et pour cause : vous voulez faire d'Osny une ville à votre image - sans couleur et sans saveur, pas trop mélangée, pas trop pauvre, pas trop jeune. Tout au long de votre mandat, vos budgets ont effectivement accompagné ce projet d'une ville moyenne en tout : moyennement accueillante, moyennement solidaire envers les plus démunis, moyennement engagée dans un projet d'agglomération. Une ville de moins en moins diverse, en raison des prix du foncier, que vous avez laissé filer, et des services insuffisants ou trop chers. Pendant 6 ans vous avez beaucoup promis, peu tenu : pas un nouvel équipement public n'est sorti de terre contrairement à vos engagements (à l'exception de l'extension du foyer de la Belle Époque) ; l'état de nos rues n'a jamais été si mauvais ; pas de nouveaux services créés, juste la gestion de l'existant. Il était temps que votre mandat se termine ! Nous voterons contre votre budget.

M. le Maire donne la parole à Mme Dardelet.

Mme Dardelet : Une courte intervention sur la première partie de votre exposé : c'est la deuxième fois que je vous entends parler de quartiers d'Osny délaissés. Si ces quartiers auxquels vous pensez sont ceux pour lesquels j'ai passé un maximum d'énergie et de service à la population, si on parle bien des mêmes quartiers, alors je souhaiterais vous expliquer ce que sont vraiment ces quartiers, ce qui a été fait sur ces quartiers car peut-être vous n'avez pas toutes les informations nécessaires.

M. Gourmelen : M. le Maire, comme c'est mon dernier conseil municipal je vais me permettre d'intervenir quelques minutes. Je n'ai rien préparé donc je n'ai pas de statistique, de pourcentage, mais je vais parler de l'expérience que j'ai eue avec les différentes oppositions qui se sont retrouvées autour de cette table. Vous avez le même discours politique à travers les différentes oppositions que j'ai connues depuis 1977 et ce discours vous le tenez toujours à la veille des élections, ce qui ne trompe personne et qui ne trompera certainement pas les électeurs d'Osny. Je voudrais faire un court rappel : ce que vous dites, je l'ai entendu de la part de M. Gineste, chef de l'opposition du groupe socialiste à une époque et également de M. Lasalle. Si j'ai bonne mémoire, je crois me rappeler que même en 2008, vous disiez déjà, « vous allez dégager et nous allons venir à votre place ». Tout ça pour dire que le seul censeur en démocratie, ce ne sont pas les élus de l'opposition, ce sont les électeurs. Et quand vous dites qu'Osny est une ville sans couleur et sans saveur, pourquoi y a-t-il tant de personnes qui viennent habiter Osny ? Vous avez donné un chiffre intéressant : 71% de gens qui paient la taxe foncière. Cela démontre l'attractivité de la Ville. Si la taxe foncière est élevée, c'est d'abord tout une histoire, datant des années 45-50, mais je ne doute pas que vous en avez connaissance. Lorsque vous dites qu'il n'y a pas eu de nouveaux services, c'est vrai que c'est toujours très simple de créer de nouveaux équipements. Je suis solidaire de ce qui s'est passé parce que j'ai quand même été présent la moitié de ce mandat à la tête de la municipalité. Donc les critiques que vous faites à l'égard du Maire d'Osny actuel, j'en suis solidaire. Mais nous avons réalisé jusqu'en 2007-2008, 40 créations d'équipements de service public en 30 années et donc, lorsque vous dites qu'Osny ne bouge pas, que c'est une ville sans couleur et sans saveur....

Ce qui m'intéresse à travers l'expérience que j'ai eue, c'est de rencontrer des habitants d'Osny, qui nous disent que nous avons quelques points forts dans cette commune, notamment le Parc de Grouchy, le pôle santé, équipement non prévu dans nos différents programmes électoraux, les extensions d'entreprises. Pour conclure, je citerai une anecdote : en 1976, j'ai été battu aux élections cantonales par le candidat socialiste que vous connaissez bien : M. Gineste, de 30 voix, et le soir des élections, M. Gineste montait sur la table pour dire « nous avons pris le contrôle, l'année prochaine nous prendrons la Mairie en 1977 », idem en 1983, 1989, 1995, 2001 et vous en 2008. Alors rendez-vous le 23 mars prochain pour le premier tour et nous verrons effectivement comment les choses vont se passer. J'ai toute confiance dans le choix que feront nos électeurs à l'issue des prochaines élections municipales.

M. le Maire : Merci M. Gourmelen. J'ajouterai une chose à l'intervention de Mme Dardelet et à votre déclaration sur des quartiers moins favorisés à Osny et où il ne se passe rien. Je souhaite rappeler que la Ville a signé une convention avec le Bailleur Emmaüs sur 4 années et verse à ce titre la somme de 880.000€ pour l'amélioration du cadre de vie des résidents du quartier.

Mme Joachim : Je voudrais m'adresser à Mme Defossez, quand elle a parlé des populations que l'on délaisse : je pense qu'au niveau social, nous avons essayé dans la mesure de nos possibilités, de répondre à toutes les sollicitations et je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens qui ont quelque chose à reprocher aujourd'hui. Pouvez-vous être plus précise ?

Mme Defossez : Je ne nie pas qu'il y ait eu une action sur le plan social, ce que je dis c'est que la manière dont la ville a évolué depuis 25 ans a fait que peu à peu des populations qui étaient là à cette époque, ne sont plus là aujourd'hui. Cela aussi ça veut dire quelque chose : la ville que l'on bâtit c'est une ville qui est faite pour un certain type de population et moins faite pour les autres. Par exemple, il y a de moins en moins d'ouvriers et d'employés dans la ville, c'est une ville qui a de plus en plus de classes moyennes et de classes supérieures et de moins en moins de classes populaires. Donc, oui, vous aidez les personnes qui sont ici mais la tendance et l'évolution de cette ville, c'est une ville qui est de moins en moins mixte et c'est cela que nous combattons. Nous pensons que pour bien vivre, il faut vivre ensemble et il ne faut pas une ville mono color, voilà.

M. le Maire : Concernant le logement social, je vous rappelle que la commune d'Osny est aujourd'hui dans les objectifs fixés par la Loi, à trois logements près, puisque nous sommes à 20% de logements sociaux. Donc je pense qu'il n'y a pas de discrimination de notre part par rapport à la loi et que tous les programmes que nous entreprenons actuellement, y compris les petits programmes qui ont été si fortement décriés par M. Lalmy, comportent 22 à 23% de logements sociaux. M. Descamps.

M. Descamps : Je voulais revenir sur ce que vous avez dit : « il y a de nombreux promoteurs à Osny ». Cela veut dire que les gens s'y installent. Je peux vous donner un témoignage en tant que Conseiller Syndical de ma résidence : je vois arriver beaucoup de jeunes et nous leur demandons ce qui a prévalu à leur choix : contrairement à Cergy où ça bétonne en masse, ils viennent ici pour un cadre de vie. Le deuxième point : vous dites que l'on ne fait rien, je vous rappelle que vous aviez dit que dès que vous seriez au pouvoir, vous alliez amener la fibre dès 2009. Heureusement qu'on ne vous a pas attendu et aujourd'hui si Osny est la deuxième ville fibrée après Cergy-Pontoise, c'est grâce à toute l'équipe qui est ici. Rappelez-vous

votre premier conseil municipal, la première chose à laquelle vous avez pensé c'est de vous faire attribuer à vous et à vos collègues une indemnité alors que vous saviez certainement que vous partiriez aux Etats-Unis et que cette indemnité serait versée aux œuvres bienfaitantes de la ville. Merci.

Mme Defossez : Je croyais que vous n'aimiez pas les attaques personnelles et c'est ce que vous êtes en train de faire M. Descamps. Si c'est les seuls arguments que vous avez à opposer, effectivement vous n'en avez pas beaucoup.

M. le Maire : On va recentrer le débat s'il vous plait. Mme Duflos.

Mme Defossez : Je voulais juste raconter une anecdote. Je me souviens d'un conseil municipal où M. Gourmelen, ou vous, aviez dit « Après votre deuxième intervention » que vous avez jugé trop longue et où vous nous avez dénigré avant la fin du mandat. Je vous signale que nous sommes le dernier conseil du mandat et que nous sommes toujours là, frais et disponible prêt à reprendre le collier.

Mme Duflos : Juste un point sur le logement. Tous les projets d'habitat collectif intègrent une dimension de mixité sociale, ce qui n'est pas du tout une obligation mais c'est justement pour faire venir une population qui a peut-être des difficultés sociales alors et de tendre vers davantage de mixité sociale.

M. le Maire : Vous m'aviez réalisé une demande le 7 février dernier concernant votre souhait de présenter ce soir un document powerpoint. Je vous ai immédiatement répondu que je souhaitais examiner ce document puisque aucun membre de la majorité ne l'avait vu, ne serait-ce qu'en commission des finances. Donc si vous souhaitez malgré tout présenter ce document ce soir, je demanderai une suspension de séance pour en informer ma majorité.

Mme Defossez : Cette présentation avait surtout un intérêt pour appuyer mon intervention concernant le budget. Après coup, cela n'a pas tellement d'intérêt, si ce n'est éventuellement pour vous montrer ce qu'est Osny aujourd'hui.

M. le Maire : Si cela est directement lié au budget oui, mais sinon je n'en vois pas l'intérêt.

Mme Defossez : En revanche, je peux tout à fait volontairement vous en faire passer un exemplaire pour votre gouverne personnelle et celle de vos services.

M. le Maire : Je vous en remercie et je donne la parole à M. Pinquet.

M. Pinquet : Je m'adresse à Mme Defossez pour lui dire que nous n'avons pas supprimé les contrats d'apprentissage et il y a, à l'heure actuelle, un apprenti au sein des services municipaux.

Mme Defossez : Comment cela se fait-il que cela n'apparaisse pas ? Je vois « rémunération des apprentis » sur le budget 2013 et je ne vois plus rien dans les propositions émises.

M. Pinquet : Je ne connais pas la raison comptable mais il y a bien un apprenti. Deuxième chose, vous avez parlé de fracture économique, il me

semble qu'avec les augmentations des différentes T.V.A., cela va certainement accentuer cette fracture économique. Maintenant pour revenir sur l'augmentation des taux que nous avons voté une seule fois en 2009, j'ai déjà dit lors de la présentation du DOB que nous avons une taxe d'habitation à 13,75%, alors que la moyenne de la taxe d'habitation dans le Val d'Oise est de 22,82% et de 23,76% au niveau national. C'est un document que je pourrai vous communiquer : nous ferons un échange sans soulte. D'autre part, vous faisiez référence à la taxe foncière, elle est de 25% à Osny, je conçois aisément qu'elle soit élevée, mais par exemple à Cergy, qui n'est pas une ville de notre strate, elle est à 25,68% et je tiens cette information de la presse.

M. Pinquet : Pour revenir au contrat d'apprentissage, on me signale qu'il y figure toujours au budget, il se trouve à la page n°91.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 votes contre dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2014.3 FINANCES

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adopté à la majorité, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2014.4 FINANCES

OPERATION PLACE DES IMPRESSIONNISTES – MODIFICATION N° 5 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire demande s'il y a des interventions et donne la parole à Mme Mollard.

Mme Mollard : Monsieur le maire, monsieur le rapporteur, chères, chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette délibération pour les raisons suivantes :

- entre la délibération prise le 1er juillet 2010 et celle que vous nous demandez de voter aujourd'hui, le montant TTC de l'opération Place des Impressionnistes a augmenté de 1.234.629 euros (pour un coût total estimé aujourd'hui à 13.645.329 euros) ;
- vous nous avez expliqué que les négociations que vous aviez menées avec l'entreprise avaient permis de réduire le coût travaux de la médiathèque de 800.000 euros, en supprimant certains éléments proposés initialement par l'architecte.

Néanmoins, force est de constater que le retard que vous avez pris a renchéri le coût total de façon importante : plus 10 %.

Nous nous abstiendrons donc, non pas par opposition au projet mais en raison de la manière insatisfaisante dont vous le conduisez.

M. le Maire : Je pense qu'il faut utiliser les bons chiffres : j'ai lu en effet l'on construisait une médiathèque à 18 millions sur Osny. Ce n'est pas vous, mais c'est écrit, et je tiens à vous rappeler que les subventions pour la médiathèque sont de l'ordre de 75% du coût total du projet hors taxes et il restera donc à la charge de la commune un million d'euros. Les travaux de la maison de l'enfance et de l'aménagement de la Place des Impressionnistes enregistrent des modifications suite aux négociations avec l'Architecte des bâtiments de France : nous avons évité une augmentation de coût liée essentiellement au traitement du parvis qui, au départ, était prévu en granit. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans un secteur des Bâtiments de France.

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2014.5 AFFAIRES GENERALES REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : SANS DEBAT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.6 CULTURE - MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE FRANCE - ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.7 CULTURE - MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE FRANCE - CONSTITUTION DU FONDS DOCUMENTAIRE.

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.8 CONVENTION TRIENNALE 2014-2016 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (A.V.E.C) / MISSION LOCALE DE CERGY PONTOISE

Rapporteur : M. JOSSE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.9 SPORTS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CLUB LABELLISE ENTENTE CERGY-OSNY-PONTOISE BASKET-BALL ET LA COMMUNE

Rapporteur : Mme SIEPI

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions et donne la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy : J'ai juste une question sur le logement mis à disposition : Je voudrais savoir s'il y a une contrepartie qui est demandée au club ou bien si c'est uniquement un soutien à l'ECOP.

Mme Siépi : C'est un soutien sans contrepartie donné à l'ECOP qui est en nationale 1. Cela leur permet de loger des joueurs, sachant que les autres communes n'ont pas répondu favorablement à leur demande. Je l'ai déjà dit en commission des finances. De plus, c'est une subvention exceptionnelle.

M. le Maire : C'est dans la continuité du vote qui est intervenu hier à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour soutenir les clubs labellisés de la Communauté d'Agglomération. Y a-t-il d'autre demande d'intervention ? Je soumetts la délibération au vote de l'assemblée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.10 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : SANS DEBAT.

L'assemblée prend acte.

2014.11 FONCIER- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARTIE PIETONNE DE LA RUE MARC-ANTOINE CHARPENTIER.

Rapporteur : M. GOURMELEN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014.12 URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire : Mme Mollard.

Mme Mollard : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues. Bien que les modifications apportées au PLU ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable, nous ne pouvons que regretter que la construction de logements justifiant la création d'un sous-secteur en zone UG, rue du Muguet, ne soit pas du logement social. En effet, le pourcentage de logements sociaux existants sur la Commune est inférieur à celui prévu par

la loi SRU et largement inférieur aux 25% que vous aviez affichés en début de mandat. En conséquence, nous nous abstenons d'approuver cette délibération.

M. le Maire : les 25% demeurent un engagement de la CACP.

M. Defossez : cela a fait l'unanimité de toutes les communes lors de son vote à la CACP.

M. le Maire : il nous manque trois logements pour nous conformer à la loi SRU. De plus, les programmes réalisés aujourd'hui réservent entre 22 et 25% de logements sociaux, donc nous rattraperons notre retard.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2014.13 FONCIER

MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE POUR ANTENNE RELAIS-SOCIETE FREE MOBILE- STADE CHRISTIAN LEON –PARCELLE YC N° 226

Rapporteur : Mme CARPENTIER

M. le Maire : Y a-t-il des explications complémentaires ? Des demandes d'interventions ? Mme Mollard.

Mme Mollard : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère Municipale, chers collègues. Nous ne sommes pas défavorables à l'implantation d'une antenne relais permettant le déploiement de la téléphonie en 4G sur le territoire communal. Cependant, force est de constater que deux antennes seront implantées sur le même site, à proximité immédiate du lycée et des infrastructures du pôle santé. Cela nous semble excessif. En conséquence, nous souhaiterions que soient engagées des négociations avec l'opérateur SFR, afin que ses installations puissent être érigées sur la même antenne que celle de FREE, ce qui permettrait de réduire les nuisances visuelles créées par de tels équipements. La Commune percevra les mêmes loyers, et les riverains immédiats n'auront pas la gêne de la présence de deux antennes, ni l'inquiétude de voir se construire un nouvel équipement pour chaque opérateur souhaitant s'implanter sur la Commune. En conséquence, nous nous abstenons d'approuver cette délibération.

M. le Maire : Merci pour votre intervention. Avant de soumettre au vote cette délibération, je pense que M. Pinquet a des compléments d'informations à apporter.

M. Pinquet : Vous avez la réponse à la suggestion que vous faites dans le quatrième paragraphe du dossier annexé. C'est un dossier qui a été présenté lors d'une précédente commission urbanisme, à laquelle vous avez assisté Mme Mollard. Une discussion s'était entamée et cette proposition avait été faite ; c'est la raison pour laquelle nous l'avons retirée de l'ordre du jour. Nous avons demandé à l'opérateur de bien vouloir faire une enquête, pour voir quelles étaient les possibilités d'installer un seul pylône. L'opérateur nous a répondu qu'il n'y pas de rayonnement supplémentaire, qu'il y ait un pylône ou 2. De plus, les distances nécessaires et suffisantes sont respectées.

Mme Mollard : Est-ce que SFR qui est sur le pylône existant se rattachera au pylône que va construire Free afin d'éviter la multiplication des pylônes ?

M. Pinquet : Je vais vous répondre, et je comprends qu'il faut éviter la multiplication des pylônes, seulement, nous sommes fortement sollicités avec le déploiement de la 4G et dans le cas où leurs installations sont parfois réalisées sur des parcelles privées, nous n'avons aucun moyen de les interdire dans la mesure où ils respectent les distances vis-à-vis des équipements publics et des habitations.

M. le Maire : Au niveau technique, je pense que cela n'est pas possible non plus, car ce ne sont pas les mêmes fréquences entre les différents opérateurs. Au niveau des bandes passantes, fréquences, etc... M. Descamps.

M. Descamps : Je crois que la réponse est toute simple, Mme Mollard, vous ne lisez peut-être pas la presse dans ce domaine mais il y a un accord très récent qui vient de se faire entre Bouygues et SFR et donc il n'est pas question qu'SFR accepte que son concurrent Free vienne sur son antenne. Ces derniers veulent installer des antennes sans payer de redevances, comme à Pontoise par exemple. Ce qu'il faut que vous sachiez c'est qu'ils ne viendront pas sur la fibre, pas avant un certain nombre de temps, car ils prennent comme prétexte, qu'avec la 4G, votre téléphone peut servir de modem. C'est vrai pour un dépannage de quelques minutes, de quelques heures, mais ils oublient de vous dire que vous avez un forfait limité dans la 4G, avec 2, 3 ou 5 Giga. Donc n'attendez pas un accord entre SFR et Free.

M. le Maire : Bien, après ces échanges techniques je soumetts cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2014.14 URBANISME : LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE : PROJET D'INTENSIFICATION DU FRET FERROVIAIRE TRANSITANT SUR LA LIGNE SNCF À OSNY

Rapporteur : M. BISEAU

M. le Maire : J'ajouterais que nous avons reçu le Président de l'Association Val d'Oise Environnement car Mme Duflos nous avait alertés sur ce point.

Mme Duflos : J'ai souhaité que l'on prenne très rapidement cette délibération que nous avons envisagée sous la forme d'une motion dans un premier temps, mais nous avons pensé qu'une délibération était plus précise car cela permet d'exprimer une position claire sur le projet de Réseau Ferré de France. Ce projet va être mis en place entre 2017 et 2018 : il y aura des nuisances supplémentaires, des risques nouveaux potentiels et une augmentation de la fermeture du passage à niveau qui bloquera la fluidité routière de la ville. Par ailleurs, sur ce dernier point, la SNCF ne considère pas que ce soit un passage à niveau dangereux et il apparaît très coûteux et difficile compte tenu de la topologie du terrain de réaliser un pont ou un tunnel. Les convois prévus seront de 800 à 1000 mètres et ils circuleront de façon plus lente en journée entre les wagons de

voyageurs, alors même qu'il y a déjà des difficultés de circulation sur les voies actuelles. Il y aura une concertation dès 2014 avec RRF et ce que l'on souhaite aussi par le biais de cette délibération, c'est d'appuyer la démarche de Val d'Oise Environnement qui est une association de défense de l'environnement qui est très importante dans le Val d'Oise. Elle nous a même proposé de réaliser une réunion publique sur les enjeux de ce dossier. Nous ne sommes pas opposés à diminuer le nombre de camions sur route mais cela ne peut se faire dans n'importe quelles conditions alors qu'il est possible de réaliser des nouvelles voies de contournement spécifiques pour le fret. Toutes les communes riveraines de la voie ferrée sont concernées et une association de Villes est en train d'être constituée en partenariat avec des villes des Yvelines, également impactées par ce projet.

M. le Maire : Merci pour ces précisions Mme Duflos. Y a-t-il d'autre demande d'explications ? M. Czarnecki.

M. Czarnecki : Il y a un second passage à niveau non gardé entre Osny et Boissy-L'Aillerie.

M. le Maire : Mme Defossez.

Mme Defossez : Oui, merci M. le Maire, nous avons en fait deux sujets majeurs en matière de transport en Ile de France, celui de l'amélioration des conditions de transport des voyageurs et celui de l'intensification du passage du fret pour désenclaver économiquement la région. La question du fret ne peut être traitée indépendamment de celle de l'amélioration des conditions de circulation des voyageurs. Ces deux sujets doivent être appréhendés, vous l'avez souligné, dans une perspective de développement durable : les deux modes de circulation à privilégier sont donc le rail, tant pour les voyageurs que pour le fret, et les voies fluviales, pour le fret en particulier. Il est certain que d'un point de vue économique, utiliser les rails existants est plus avantageux que de construire une ligne spécifique au fret ferroviaire. Par ailleurs, cette seconde alternative verrait sans doute aussi se lever des oppositions, y compris pour des motifs environnementaux : destruction de zones de nature, etc... Il est en effet toujours plus facile de s'accorder sur l'importance de l'objectif - Améliorer les circulations en Ile-de-France - que d'accepter d'en subir personnellement les nuisances. Une chose est sûre, et nous vous rejoignons sur ce point : il faut qu'il y ait la plus grande transparence sur tous les impacts qu'aurait ce projet : économiques, environnementaux, en termes de nuisances sonores, sécurité, etc. S'il devait se réaliser tel que prévu, malgré les oppositions, il faut que toutes les mesures à même de garantir la tranquillité des riverains soient prises. Nous voterons avec vous sur cette délibération.

M. le Maire : Merci Mme Defossez, y a-t-il d'autre demande d'intervention ? Je soumetts cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Avant de conclure cette dernière séance de conseil municipal de la mandature 2008-2014, je voudrais remercier l'ensemble des élus qui ont participé à la vie de notre commune durant ce mandat. Aussi un très grand merci à tout le personnel de la commune, toutes catégories confondues, dont la qualité des services est totalement reconnue et appréciée des Osnysois. Qu'ils en soient tous chaleureusement félicités et remerciés. Enfin, je me garderais bien d'avoir le dernier mot de ce dernier conseil municipal, car cette séance qui se termine est probablement la dernière à laquelle M. Gourmelen assiste en tant qu' élu. Je vais donc laisser la parole à Christian Gourmelen qui pendant 43 ans a œuvré avec courage, raison, dynamisme, passion pour notre belle commune d'Osny. Je n'ai pas précisément fait le compte du nombre de séances de conseils municipaux qu'il a présidées, mais le nombre de 300 ne doit pas être trop éloigné de la vérité. Merci M. le Maire honoraire pour votre attachement sans faille au territoire communal, du fond du cœur un grand merci de tous nos administrés, de tout le personnel communal et de tous les élus qui ont travaillé à vos côtés. Merci Christian.

M. Gourmelen : Pardonnez-moi, si j'avais su, j'aurais mis mon costume du dimanche et une cravate, je suis venu en décontracté. Monsieur le Maire, merci de vos propos chaleureux et aimables que vous avez prononcés à mon égard et qui me vont droit au cœur. Merci de me donner quelques minutes pour faire un adieu au Conseil Municipal d'OSNY.

Pour ce dernier Conseil qui "me" concerne (le "der des ders"), je voudrais dire, en toute modestie, quelques mots relatifs à ma longue période, plus de 40 années, passées à donner une bonne image de notre ville, et, si je peux m'exprimer ainsi, à faire bouger les lignes ! D'abord, je voudrais, ayant mené 7 campagnes électorales concernant les élections municipales d'Osny, remercier tous mes collègues élus qui ont fait partie des 7 listes que j'ai eu le plaisir de conduire, et qui ont été élus au 1er tour -sauf en 1971, où j'avais "tout à apprendre", en tant que "néophyte", à l'époque- et pour être précis, en 1977, où j'ai été élu seul au 1er tour, et la liste étant élue au 2e tour ! Remercier et avoir, en tout premier lieu, une pensée particulière pour celles et ceux qui m'ont entouré, et qui, pour des raisons diverses, santé ou autres raisons plus personnelles, nous ont quittés. Je citerai quelques noms que certains d'entre vous ont connu : Roger MORITZ, Jean LAROSA, Françoise LEROUX, Jacques DESFOSES, tous anciens Adjoints, efficaces et réalistes. Remercier les 7 équipes avec lesquelles j'ai travaillé durant ces 4 dernières décennies et qui, par leur vote, ont permis de créer plus de 40 équipements publics ou services d'accompagnement, et tous les services municipaux qui ont aidé les élus dans leurs tâches : 30 personnes en 1971, un peu plus nombreux aujourd'hui. Pour ma part, je reste persuadé que 3 initiatives passées ont donné à OSNY, une grande image de marque et j'en reste très fier :

L'acquisition du Château et du parc de Grouchy, évitant ainsi aux Japonais, d'amputer ce patrimoine local. Cette opération a été financée dans de bonnes conditions : réinvestissement du produit d'un terrain revendu à un promoteur et mécénat : 1.370.000 € consacrés, pour la quasi-totalité, à la rénovation intérieure du château.

La création du "pôle santé", avec, au départ, le seul transfert de la clinique Sainte-Marie de PONTOISE à OSNY qui est devenu le complexe paramédical que vous connaissez.

Enfin, la création de la zone d'activités de l'Oseraie, initiative strictement municipale, zone qui a généré entre 1.200 et 1.400 emplois à ce jour. Toutes les opérations d'envergure concernant ce projet ont été financées par des crédits importants de P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble).

Je tenais, pour mon dernier Conseil Municipal, à apporter ce témoignage et à souhaiter que la "nouvelle équipe" issue des urnes (fin mars 2014), continue à maintenir cette "image de marque" de notre ville, à laquelle je reste, et resterai, très attaché. Je ne donnerai pas, ce soir, le résultat des prochaines élections municipales, mais ce dont je suis certain, c'est que l'opposition restera l'opposition - pardon pour cette certitude !-, et que la majorité, libérée du "doyen" de notre assemblée, et du "vice-doyen", restera la majorité municipale pour une bonne gestion de notre ville, car nos électeurs feront, comme le disait un ancien Président de la République, "le bon choix". Comme le disait un collègue de notre opposition lors de son intervention, il est vrai que toute vie municipale est passionnante, sinon grisante, mais ô combien "accaparante". Mais quelle satisfaction, après un si long parcours, d'avoir apporté quelques pierres à l'édifice de notre ville, dont les réalisations sont souvent enviées par certains élus de communes voisines -Nous en parlions hier soir, avec des collègues de toutes tendances, à l'issue du dernier Conseil de la Communauté d'Agglomération-. Merci de votre écoute et bonne chance à toutes et à tous et encore, à vous, Monsieur le Maire, merci de votre délicate intervention me concernant.

M. le Maire : Mme Seguin.

Mme Seguin : M. le Maire, si vous le permettez, moi aussi je souhaite ajouter quelques mots parce que je suis la troisième doyenne, et donc c'est la dernière séance de conseil municipal à laquelle je participerai. Après avoir été bénévole depuis les années 1980 au Comité des fêtes, aux Fils d'Argent, aux Anciens Combattants, à la Fanfare et aux Majorettes avec mes enfants. Je suis élue depuis 25 ans, et depuis 12 ans comme Conseillère Municipale aux Commissions Vie Associative, Sociale et Culturelle et 13 ans Maire Adjoint. Je tiens à remercier tout particulièrement Mr Gourmelen qui m'a fait confiance en me confiant ces fonctions. Je réitère mes remerciements formulés à la dernière réunion de la Caisse des écoles à Josiane Czarnecki qui m'a guidée à mes débuts avec beaucoup de gentillesse, l'ensemble du service scolaire et périscolaires, les animateurs, qui, avec Philippe Gomès, forment une équipe très efficace dans les Centres de Loisirs, Danièle Dubreil pour ses conseils lorsque j'en avais besoin. L'ensemble des services techniques qui, avec leur grande compétence et les budgets que je juge conséquents qui m'ont été octroyés, m'ont permis d'améliorer pendant toutes ces années considérablement le confort et le cadre de vie de nos écoles. Cela me tenait tellement à cœur que je disais souvent « mes écoles » -Juste un petit clin d'œil à Mme Defossez, je ne pense pas les laisser dans un état « Vétuste »-. J'ai eu le plaisir hier soir de terminer mon mandat en participant à l'inauguration de la réalisation du dortoir de l'école Charcot, et je suis satisfaite d'avoir appris que mon vœux de voir des travaux se faire sur le centre de loisirs du Bois Joli est en bonne voie puisque le Conseil Régional qui avait refusé dans un premier temps d'octroyer des subventions a revu sa position. C'est avec grand plaisir que j'ai travaillé avec un grand nombre de personnes de la Mairie d'Osny, dans une très bonne ambiance, j'en garderai de très bons souvenirs. La boucle est bouclée, ma petite fille, Laura Bellois, dont je suis très fière, figure parmi les élus au Conseil Municipal des jeunes, peut-être qu'un jour elle prendra la succession de sa Grand-mère ? Le conseil que je lui donne, c'est de retenir une parole de Nelson Mandela que j'applique moi-même : « En agissant seul, on n'atteint jamais le succès ». Cette phrase est d'actualité, je l'ai trouvée également sur des documents dans ma boîte aux lettres. J'ai commencé à travailler à l'âge de 14 ans, le mois prochain, je fête mes 69 ans, ce qui me fait comptabiliser 55 années de labeur. Etant donné que la liste des nouveaux élus doit être rajeunie et que

les fonctions qui me sont proposées ne me conviennent pas, j'ai décidé de prendre ma retraite à dater du 30 Mars 2014. Je vais terminer en vous souhaitant bon courage. Quant à moi, je vais me consacrer aux plaisirs de la vie et à mon mari qui m'a souvent secondée dans ma tâche et principalement pendant les périodes de campagne électorale.

M. le Maire remercie Mme Seguin et clôt la séance.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Osny, le 19 mai 2014

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE